

Nord-Ouest s'en trouverait améliorée. Ces comités n'ont pas encore achevé leur tâche mais j'espère qu'ils le feront avant la fin de la session.

La Chambre a vu débat plus intéressant au sujet du favoritisme politique. Hier même, M. Fisher, qui est membre du Nouveau parti démocratique, a dit que la Chambre des communes devrait déferer toute l'affaire du favoritisme politique qui se passe au ministère des Postes, au comité des privilèges et élections afin qu'on enquête sur les nombreuses accusations qui ont été portées depuis l'arrivée du nouveau ministre des Postes, car ce favoritisme politique est à l'état endémique dans son ministère. (Exclamations.)

J'entends d'honorables députés qui s'exclament mais je puis trouver au compte rendu des expressions pires que celles que j'ai employées dans ce discours au sujet du favoritisme politique.

Il semble qu'il y ait tout lieu de croire que le favoritisme politique s'étale au ministère des Postes depuis que le nouveau gouvernement a pris le pouvoir.

M. Knowles: J'aimerais poser une question au député. Quand il lira ce discours à la radio en se fondant sur des extraits du hansard, lira-t-il aussi toutes les interventions?

M. Nielsen: Je pourrais le faire car je suis sûr que Radio-Canada ne censurera pas les omissions.

Des voix: Honte!

M. Nielsen:

Le ministère des Travaux publics est un autre secteur où le favoritisme semble revenir à la surface.

La chose a pris le ministre à l'improviste car je n'ai pas pris la parole lors de l'étude de ses crédits. Si je ne l'ai pas fait, c'était pour faire gagner du temps à la Chambre... (Exclamations)... Je n'ai pas pris la parole lors de l'étude des crédits des Mines et Relevés techniques pas plus que sur ceux des autres ministères qui ont à voir avec le Nord, parce je voulais faire gagner du temps. Mais ceci ne peut aller sans discussion. Je conviens qu'il ne doit pas y avoir d'intervention politique dans les opérations de Radio-Canada, mais la contrepartie est également vraie. Radio-Canada ne devrait pas intervenir dans les commentaires faits par moi-même ou d'autres députés de la Chambre.

L'hon. M. Deschâtelets: Poursuivez votre conte de fées.

M. Nielsen: Je le fais pour faire plaisir au ministre des Travaux publics.

J'avais inscrit au *Feuilleton* une question à laquelle on a répondu récemment. J'ai donc appris que depuis le 8 avril 1963, le ministère des Travaux publics a adjugé 131 contrats pour des biens et services fournis au gouvernement au Yukon, dont 103 sans faire d'appel d'offres public. Il peut

y avoir une raison pour adjuger un ou deux contrats peu importants pour des biens et services sans faire d'appel d'offres public mais en adjuger 103 sur 131 de cette façon me semble dépasser les bornes. Des 103 contrats adjugés sans appel d'offres, 69 avaient trait à des biens et services fournis par des sociétés du Yukon. Trente-trois de ces contrats qui s'élevaient à plus de \$100,000 ont été adjugés sans appel d'offres public à des compagnies et des particuliers de l'extérieur du Territoire du Yukon pour des biens et services fournis à l'intérieur de ce territoire. Je soutiens que si ces contrats avaient fait l'objet d'appels publics d'offres, des sociétés et des particuliers du Yukon en mesure de fournir ces biens et services auraient eu au moins l'occasion de soumettre des offres pour faire concurrence à ces sociétés de l'extérieur. Je suis toujours d'avis que cette procédure est mauvaise et devrait être corrigée; je me fiche de savoir si c'est ce qui se faisait sous le gouvernement précédent ou sous celui d'il y a 20 ans, ou sous le gouvernement actuel: le régime est mauvais et il devrait y être porté remède; c'est vers ce but que vont continuer de tendre mes efforts.

Il semble que la présente session du Parlement va cesser son activité vers le 20 décembre. Si à ce moment-là on a terminé l'adoption des mesures législatives, le premier ministre a dit qu'il y aura environ un mois de congé; mais si l'étude des projets de loi n'est pas fini, le premier ministre a déclaré qu'il se proposait de convoquer le Parlement le 27 décembre pour achever les travaux. A mon sens, c'est là la bonne attitude à prendre, et comme il s'agit d'une fonction à plein temps, on ne saurait douter qu'il faut d'abord terminer le travail sessionnel avant de songer au repos. Le résultat est que je ne serai peut-être pas chez moi pour Noël, ni même pour le Premier de l'an. J'espère tout de même que je pourrai aller chez moi au moins au Jour de l'an et durant une semaine ou deux en janvier, pour causer avec autant de yukonnais que possible. Si je n'ai pas la chance de vous souhaiter la bonne année en personne, je le fais maintenant, en vous offrant mes vœux de joyeux Noël et de bonne et heureuse année.

Je veux signaler au secrétaire d'État l'absurdité de la chose. Maintenant que mon discours est reproduit dans le hansard, je peux le prononcer, mais ce discours a été censuré par les fonctionnaires de Radio-Canada et je n'ai pu le prononcer sur leur réseau car, selon eux, mon discours faisait montre d'esprit de parti et était sujet à controverse.

M. Nesbitt: Ils interprètent tout à leur façon.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Maintenant qu'il nous a lu son discours, irait-il le prononcer?

M. Nielsen: Je n'aurais plus le droit de le prononcer maintenant, car le Parlement va proroger ce soir et, selon les satanés règlements, je ne peux prononcer de discours à la radio une fois le Parlement prorogé. Je ne peux communiquer avec mes commettants qu'au cours d'une session du Parlement. Je n'impute aucun motif aux fonctionnaires de